

Ma formation

En tant que fonctionnaire stagiaire, votre année se déroule en alternance dans un établissement ou une école et en formation à l'Inspé.

D'une manière générale, la formation à l'Inspé intègre un tronc commun permettant de créer une culture partagée par tous les futurs personnels enseignants et d'éducation (CPIS : connaissances des publics et des institutions scolaires), des enseignements disciplinaires et didactiques, une formation à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques, etc.

Elle prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles* et sur des savoirs issus de la recherche. Votre formation est assurée par des équipes pluricatégorielles (universitaires, personnels de l'Éducation nationale, etc.).



Selon votre situation, votre parcours de formation s'inscrit au sein du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ou d'un parcours de formation adapté en diplôme universitaire.

Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master 1 (en cours de cursus master 2 MEEF)

Vous êtes inscrit en master 2 MEEF à l'Inspé de l'académie de Reims.

Selon les disciplines d'enseignement et sous réserve de l'ouverture des groupes, vous suivez les enseignements dans l'un des parcours suivants :

Master 2 MEEF - mention 1er degré (1D)

- parcours professorat des écoles

Master 2 MEEF - mention Encadrement Éducatif (EE)

- parcours conseiller(e) principal(e) d'éducation

Master 2 MEEF - mention 2nd degré (2D)

• **Parcours Sciences**

- option SVT
- option Mathématiques
- option Physique-Chimie
- option PLP Maths-Sciences

• **Parcours Économie-gestion sciences sociales**

- option éco - gestion - marketing vente (PLP et CAPET)

• **Parcours Lettres, littérature et civilisation étrangères**

- option Lettres
- option Anglais
- option Espagnol
- option PLP Lettres-Histoire
- option PLP Anglais-Lettres

• **Parcours Histoire-Géographie**

- **Parcours Documentation**
- **Parcours STAPS**

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale et par un tuteur de l'Inspé ainsi que du dispositif ECR qui vous permet de prendre part à un « espace collectif réflexif » sur vos pratiques professionnelles en lien avec d'autres étudiants professeurs stagiaires et tuteurs de l'Éducation nationale et Inspé.

* Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Vous êtes titulaire d'un master non MEEF ou dispensé de diplôme

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU). Selon votre cursus, vous relevez de l'une des situations suivantes :

1. Inscription en DU enseignement pour les fonctionnaires stagiaires dont la discipline est enseignée à l'Inspé de l'académie de Reims

Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues.

Les enseignements disciplinaires et didactiques prescrits par la commission académique sont mutualisés avec les master 2 MEEF en fonction de votre concours.

2. Inscription en DU Tronc Commun (DU TC) pour les fonctionnaires stagiaires dont la discipline n'est pas enseignée à l'Inspé de l'académie de Reims

Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues, numérique. La didactique est assurée par les services académiques.

3. Inscription en DU sections professionnelles et des métiers (DU SPSM) pour les fonctionnaires stagiaires en sections professionnelles et des métiers

Vous avez obtenu un CAPLP dans les sections professionnelles et des métiers (ex : arts du bois, bâtiment, maroquinerie, fleuriste, routier, etc.). Vous suivez les enseignements de tronc commun avec les master 2 MEEF : connaissance des publics et des institutions scolaires, langues et numérique. La formation didactique est assurée par les services académiques.

Dans ces trois cas vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.



Vous êtes titulaire d'un master MEEF (postérieur à 2014)

Inscription en DU PEDA

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU).

Vous suivez une formation à l'Inspé lors de votre année de stage au sein du diplôme universitaire « Pratiques d'Enseignement et Didactiques, Approfondissement (PEDA) ». Votre formation comporte un tronc commun autour des « grands enjeux de l'école », un module d'analyse didactique et disciplinaire et l'élaboration d'un projet collectif ancré sur une question professionnelle en lien avec votre lieu de stage.

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.



*Vous n'avez pas l'obligation de valider le DU en totalité, mais seulement la formation prescrite par la commission académique.

Cependant, au-delà de cette prescription, lors de cette année de formation, vous avez la possibilité de valider la totalité du DU (DU Enseignement 1er degré ou 2nd degré ou Encadrement Éducatif) ;

Contactez le service scolarité de l'Inspé pour plus d'informations concernant cette démarche.

Organisation hebdomadaire de la formation au cours de l'année scolaire

L'école et l'établissement : des lieux de formation

La formation initiale prévoit, en alternance avec les cours dispensés à l'Inspé, un stage en responsabilité à mi-temps dans la classe.

Ce moment où vous êtes face aux élèves vous permet de faire le lien entre les contenus enseignés à l'Inspé et les gestes professionnels et les modalités pédagogiques à mobiliser pour permettre aux élèves d'apprendre.

Votre participation à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école ou de l'établissement et votre implication dans l'équipe contribuent à la construction de vos compétences professionnelles. Vous « vous nourrissez » de l'expérience des autres enseignants et de la réflexion collective.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement qui doit veiller au meilleur accueil de chaque stagiaire et à son intégration optimale dans l'équipe est un interlocuteur de proximité privilégié pour vous.

Ressources à votre disposition durant votre année de formation à l'Inspé

Pour en savoir plus sur votre master 2 ou sur votre parcours adapté au sein d'un DU (notamment pour obtenir le tableau des interlocuteurs pédagogiques qui vous concernent), consultez les informations de rentrée de l'Inspé (en fonction de votre concours) à l'adresse suivante :

<https://www.univ-reims.fr/inspe-rentree>

		1er degré				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Master 2 MEEF ou DU enseignement	Matin	Formation : stage en responsabilité en école		Formation : stage en responsabilité en école Formation à l'Inspé	Formation à l'Inspé : tronc commun	Formation à l'Inspé
	Après-midi			Formation à l'Inspé	Formation à l'Inspé	
DU PEDA	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en école Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en école	
	Après-midi			Formation à l'Inspé		

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.

2nd degré et encadrement éducatif (CPE)

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Master 2 MEEF DU enseignement	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement			Formation à l'Inspé : tronc commun	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		
DU PEDA	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement			Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.

2nd degré / Parcours EPS uniquement

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Master 2 MEEF ou DU enseignement	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé : tronc commun	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi				Formation à l'Inspé		
DU PEDA	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi						

Informations 2019/2020. En cas de modification pour l'année 2020/2021, les tableaux seront modifiés en conséquence.